VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE

—DANS LE—

Trois ème District,

No 722 RUE MARIGNY,

Entre Dauphine et Royale,

A L'ENCAN,

Dans l'affaire de Mme T. B. Fox vs Mme Lucy T. Newman et als.

No 56 195—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division A.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 16 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée le 3 mai 1898 et signé le 9 mai 1898, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme le lot No 14, de l'ilet 161, borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Royale et Dauphine, mesurant 25 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 150 pieds, le tout plus ou moins. Les améliorations consistent d'un cottage simple connu par le No 722 rue Marigny.

Conditions de la vente, comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1898 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour, notaire.

12mai—12 15 22 29—juin 5 12 16

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 53,920.

A. P. AGNELLY vs SES CREANCIERS.

Vendredi, 10 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 631 rue Commune.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la sus-mentionnée Cour en date et signé le 23 décembre 1897 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente aux enchères publiques à l'heure et à l'endroit indiqués, les propriétés suivantes—

Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1532, borné par les rues White, Lapeyrouse, Onzaga et Dupré Lesquels dits lots sont désignés par les Nos 1, 2 et sur un plan fait par L. J. Frémaux, ingénieur civil le 21 novembre 1892 et déposé dans le bureau de J. Duvigneaud, notaire en cette ville, et lesdits lots mesurent conformément au dit plan comme suit: Lot No 1 mesure 30 pieds et 1 ligne de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond et sur la ligne au lot No 26 par une profondeur de 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré et forme l'encognure des rues Dupré et Lapeyrouse. Lots No 2 et 3 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles

Sept lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Parish les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots Nos 20 à 26 dans l'ilet No 1576; les dits lots mesurant 198 pieds 3 pouces de face à la rue Bruxelles par 193 pieds de profondeur.

Condit ons—Comptant, l'acquéreur devant payer l'acte de vente pardevant L. C. Quintéro, notaire et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Plans à la Bourse

BAYNE & ONORATO, Propriétés Foncières, Hypothèques, placement 844 rue Commune

11 mai—11 18 25—juin 1 8 9 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme Mary McGovan, etc., autorisée, vs J. B. Wilkinson et E. J. Hoover In Solido.

La même vs les mêmes.

DEUXIÈME COUR DE CITE de la Nlle Orléans, Nos 30,765, 30,766 — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le VENDREDI, 20me jour de mai 1898, à 11 heures A. M.,

Sur les lieux situés encoignure Bassin et l'avenue Tulane dans le Premier District de cette ville

Le contenu du Bar Room, consistant en un grand assortiment de vins et liqueurs, Cash Register et tout ce qui appartient au Bar Room, ainsi qu'un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,

11 mai—11 18 20 Constable.

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1[illegible]74—Division D

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur de cette affaire des recettes et débours pour le mois de février 1898 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart avocats.

12 mai—12 16 21

M. Schwartz & Cie vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,582—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Edward Weil et Sumpter Turner, syndics définitifs de M. Schwartz & Cie, insolvable dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8 mai—8 12 17

M. Schwartz and Company versus leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 50 562—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Edward Weil et Sumpter Turner, syndic provisoire de M. Schwartz & Co., insolvables dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8mai—8 12 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Amelia Carbo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,374—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Stier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

12 mai—12 16 21

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN —W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet — JEUDI, 9 juin 1898, à mi ti, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1898 et signé le 28 avril 1898, par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Drury A. Harris, No 47,932 du dossier de ladite cour, la propriété ci-dessous décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Poydras, désigné par le No 8, sur un plan de H. Grant, voyer, le 12 février 1852, mesurant 23 pieds, 2 pouces, 1 ligne de face à la rue Fulton, 21 pieds, 3 pouces de face à la rue Front sur 118 pieds, 10 pouces, 3 lignes de face sur la ligne de coté, le divisant du lot No 7 et 118 pieds, 2 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 9, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Quatre certains lots de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 21, 22 23 et 24 de l'ilet 55, lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit: les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face à la rue Washington sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Washington sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Devant être vendus sub divisés.

Seulement la nue propriété du ci-dessus garanti par la propriété ici-dedans décrite offerte en vente, la même étant sujette à l'usufruit en faveur de Mme Eliza Harris, veuve de Drury A Harris, établi par l'acte de donation inter vivos pardevant A. Hero jr., notaire, le 19 février 1895, comme restreindre par la renonciation de ladite Eliza Harris, pardevant le même notaire, le 29 mars 1896.

3° Deux certains lots de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Première, Philip et Annonciation, un de cela étant désigné par le No 8 sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté le 5 novembre 1845, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Philip sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et l'autre de cela est désigné comme le lot No 9 et formant l'encognure des rues Philip et Annonciation, le dit lot No 9 mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Philip sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et façade sur la dite rue Annonciation, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Chippewa, Philip et Annonciation, désigné sur le No 9 et mesurant 31 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Philip sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5° Une certaine pièce ou portion de terre, devant être vendue subdivisée d'après un plan par D. M. Broadnax, voyer, daté le 7 mai 1898 située dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Tchoupitoulas, Première et Deuxième, et mesurant 125 pieds de face à la rue Rousseau sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Deuxième; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Tchoupitoulas, Septième et St-Thomas, et mesurant 41 pieds de face à la rue Sixième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur; le dit lot est une partie du lot No 2, dans le dit ilet, sur le plan du faubourg Livaudais, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraire d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assumeront le pro rata des taxes dues et exigibles en 1898, en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

VENDREDI, 20 MAI 1898.

LE CONTENU

De la Splendidement Meublée Bâtisse du

CLUB COMMERCIAL,

No. 816 RUE DU CANAL,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Grands Bargains pour les Ménagères et pour les Clubs,

En de Rares et Magnifiques, Objets d'Art, Meubles et tapis, etc.

In re Liquidation du Club Commercial.

No 56,494—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Quinze pièces de sofas rembourés, couverts en cuir; chaises et berceuses. Deux candélabres en bronze, chacun de 24 lumières, verre taillé; deux grands miroirs, glaces françaises; deux tables incrustées, pour jeu d'échec; globe terrestre sur pivot: 12 chaises pour librairie; filières pour journaux et chevalet-table pour librairie; crayons, gravures, peintures à l'huile, bric-a brac, manteaux de cheminées en bronze et en tuile, bibliothèque, porte-chapeau en chêne avec miroir, portes d'entrée en acajou avec vitreaux coloriés, un grand water cooler en plaqué, tables et chaises en rotin, lits de repos (couches) couvert en cuir, tables de billiard avec blouses et sans blouses, tables à jouer, chaises, berceuses, candélabres, gas brackets, éventails électriques, tapis, tapis pour escalier, essuie-pieds, rideaux, stores de fenêtres, porte-parapluies en porcelaine, crachoirs, armoires, coffrefort en fer, chaises à bascule, meubles de bureau, installations pour buvette, comptoir, réfrigérateur, et plusieurs autres articles spécialement spécifiés dans l'inventaire.

Ces meubles sont neufs, d'un dessin moderne, confortables, finis et aussi beaux que les personnes riches et de bon goût pourraient se procurer pour leur argent. La bâtisse a été meublée pendant l'année dernière à peu près au prix de neuf mille dollars. Également le droit d'occuper la bâtisse jusqu'au 30 septembre 1898 inclusivement.

PAR MACON DENIS et KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138, rue Carondelet. VENDREDI 20 mai 1898, à 11 heures A. M., au local ci-dessus décrit, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 5 mai 1898 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

8 mai—8 10 19 20

James Brandis vs The Bank of North America.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 47,554—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par W. A. Pollock, receveur et liquidateur de la "Bank of North America" ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 mai—6 10 15

VENTES A L'ENCAN

PAR E. CURTIS.

LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAN

—DE—

..BIJOUX..

JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE.

$250,000

—DE—

Diamants, Belles Montres, Bijoux en or et ARGENTERIE.

Le Propriétaire se retirant des affaires.

Ce lot comprend le stock en affaires de **A. M. Hill** et est reconnu comme étant le **Plus Riche et le Plus Etendu** hors la ville de New York. La vente commencera

MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

—AUX—

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale

Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.

La vente sera positivement sans réserve.

CONDITIONS—COMPTANT.

13 mars **E. CURTIS**, Encanteur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double

No. 2539 rue Ste-Anne.

Succession de Jules Bauduc et de son épouse.

No 54 532—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 2 juin 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 27 avril 1898, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci dessous décrites à savoir—

Le joli cottage double en bois, à un étage avec mansarde, No 2539 rue St-Anne, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne Dumaine, Rochelave et Drogen, se retirant de la rue, contenant trois chambres d'un côté et quatre chambres de l'autre coté, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 133 de l'ilet No 7 sur un plan de C. de Armas, en date du 17 avril 1875, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville mesurant en mesure américaine, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Ste-Anne sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 134, vers la rue Rochelave et 132 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes vers la rue Dorgenois le séparant du lot No 132 Loyer au taux de $168 par an. Beau voisinage, près des lignes des chars et un placement payant.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou en un et deux ans de crédit le tout au gré des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection de billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

1 mai—1 8 15 22 29—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, 19 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, bureaux 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 9 avril 1898, de l'Hon Robt R Reid, juge de la Seizième Cour Judiciaire de District paroisse St Tammany. Les, dans la succession de E. P. Pochelu, No 304 la propriété décrite ci-dessous à savoir—

1° Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Conti, désigné par la lettre A mesurant d'après le devis d'arpentage de S. G. Del Isle, voyer, daté le 16 avril 1898, 52 pieds 11 pouces de face à la rue Bourbon sur 59 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Conti et formant l'encognure desdites deux rues, ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898, au taux de $780 par an. Inclue dans ce bail est une portion d'une propriété deuxièmement décrite, laquel e est vendue sujette au même bail.

2° Un certain lot de terre contigu et dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit devis de Del Isle, 24 pieds 4 pouces de face à la rue Conti sur 52 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898 au taux de $180.00 par an.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations doivent être conservées assurées et les polices transférées au porteur, ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

17 avril—17 24- mai 1 8 15 19

PAR E. A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple, ancien No 493 rue Lafayette, près la rue Johnson, à l'enchère publique, Mercredi, le 25 Mai 1898 succession de Lawrence J. Jones, Cour Civile de District, Division C, No 54 877.

PAR E. A. CARRERE, encanteur et agent d'assurance, bureau 806 rue Perdido.—MERCREDI, le 25 mai 1898 à midi, à la bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; Division C, rendu et signé le 15 avril 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot Ne cinq, ilet No 400, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevia) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise, trente-deux pieds sept pouces et trois lignes (32' 7" 3") de face à la rue Lafayette, plus ou moins, soixante-quinze pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson sur soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Galvez; trente-deux pieds, neuf pouces et cinq lignes en largeur dans le fond.

Comptant—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1898. Acte de vente pardevant J. C. Henriquez, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 20 0/0 comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 17 MAI.

Propriétés de Choix dans les 8me et 9me Wards du Troisième District.

Succession de Marie Louise Cazale, Veuve Jean Campagnolle.

PAR LOUIS A. RICHARDS, et Co. Louis A. Richards Encanteur — Bureau, 629 rue Commune MARDI le 17 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 11me jour d'avril 1898, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de la succession de Marie Louise Cazale, veuve de Jean Campagnolle, No 54,715 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Manderville Remparts et Marigny, mesurant au pied américain, (17) dix-sept pieds (9) neuf pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de (127) cent vingt sept pieds (10) dix pouces et (5) cinq lignes, et (18) dix huit pieds de largeur sur la ligne du fond, faisant partie du lot original numéro 339, du plan du faubourg Marigny.

Les améliorations consistent d'un joli cottage simple en bois couvert en ardoises connu par le No 2262 de la rue St Claude et ayant cinq chambres, deux hangars, deux cuves, corridors pavés et banquette, etc, etc.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Remparts et St-Claude, désigné comme lot No deux, dressé par A. Castaing et forme l'encognure des rues St Claude et Marigny, et mesurant, au pied américain (40) quarante pieds (1) un pouce (4) quatre lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de (96) quatre-vingt seize pieds et face à la rue Marigny.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage occupée par une buvette et résidence et ayant une grande buvette et huit chambres, hangars, deux cuves, etc, connus comme les Nos 2236 et 2240 rue St Claude.

3° Deux certains lots de terre, avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues France, Mazant, St-Claude et Marais désignés comme lots Nos un et deux et mesurant comme suit—

Le lot No un (30) trente pieds (8) huit pouces et (4) quatre lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur et de face à la rue Mazant de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes et le lot No 2 mesurant (30) trente pieds (7) sept pouces de face à la rue St Claude, sur une profondeur de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent à un cottage simple en bois, ayant quatre chambres et une grande écurie en bois, avec quatre chambres pour (40) quarante fêtes d'animaux occupé par une vacherie et connu par le No 4103 rue St Claude.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet numéro un, borné par les rues Marigny, St-Claude, Champs Elysées et Marais, formant l'encognure des rues St-Claude et Marigny, et les dits lots mesurant chacun (36) trente-six pieds de face à la rue St Claude sur (103) cent trois pieds (4) quatre pouces et (4) quatre lignes de profondeur.

Les améliorations consistent du cottage en bois couvert en ardoises Nos 1110 et 1112, rue Marigny, contenant six chambres avec hangar et citerne dans la cour et le cottage en bois 2229 rue St Claude contenant trois chambres hangars citernes, etc, banquette pavée. Ces propriétés sont toutes louées à de bons locataires.

Termes et conditions—Une demie ou plus, ou le tout, comptant la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque, lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité, les taxes de l'année courante devant être assumées par l'acquéreur; dix pour cent du prix de l'adjudication devant être déposés entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 avril—16 17 24—mai 1 8 15 16 17

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Confortable Cottage Simple,

Avec jolie bâtisse en bois dans le fond,

No 923 RUE DUMAINE,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine

Succession de Marie Lacaze,

Femme de François Lamarque.

No 56,331—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 31 mai 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 avril 1898, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Marie Lacaze, femme défunte de François Lamarque, (Docket No 56,331 de ladite Cour) il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voisins et privilèges là-dessus y appartenant, situé dans la deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Dauphine et Bourgogne, mesurant 26 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations, désignées par le No 923 rue Dumaine, consistent en un joli et confortable cottage simple ayant 3 chambres et galerie de côté; ensemble avec une double et simple bâtisse en bois dans le fond, le tout couvert en ardoises, bonne cour, partiellement pavée, corridor, hydrant, etc. Un bon placement et à proximité de tous les agréments.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante. Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication. V Foulon, avocat pour l'exécuteur testamentaire.

28 avril—28—mai 1 8 15 22 31

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DES—

MARCHANDS

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;

JULES MONTREUIL, Secrétaire

.....BUREAU: RUE DU CANAL, 622.....

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie, sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. D. A. Chaffraix, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, J. P. Baldwin, Hy. C. Boucher, Jayme Magi, J. S. Zacharie, A. Xiques, U. Koen et U. Marinoni.

1er

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,

Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

—:o:—:o:—

FONDEE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.

—:o:—:o:—

Trois Editions distinctes:

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION SPECIALE DU DIMANCHE

—:o:—:o:—

DERNIERES NOUVELLES LOCALES

—ET—

ETRANGERES,

—:o:—:o:—

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

—DE LA—

PRESSE ASSOCIEE

—ET—

Dépêches Spéciales.

SEUL JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN, AU SUD, FONDÉ LE 1er SEPTEMBRE 1827

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Ike Eidman vs Lilly Williams, autorisée.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 36 716—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon bureau, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, le MARDI, 17 mai 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux ED. P. COLEY,

Constable de la Première Cour de Cité.

7 mai—7 12 17

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours présenté par A. G. Ricks, receveur de la Ner Orleans Brewing Association, pour le mois de février 1898 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

7 mai—7 11 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,457—Cour Civile de District, Division E.—George C. Praschen vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George C. Praschen soit convoquée et tenue pardevant Charles Rosen, notaire public, en son bureau, 606 allée Commerciale, en cette ville, commençant Jeudi, le 2me jour de juin 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un rabais et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété dudit pétitionnaire soient suspendue, et que F. D. Chrétien, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1898.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 avril—30—mai 7 14 21 30

Hotel Grunewald.

Un établissement strictement de première classe.

Rue Baronne, près Canal.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Ecrivez pour les prix à Theo. Grunewald gérant. 12 déc—6m

LOUISVILLE ET NASHVILLE

Trains Sud-Ouest limités

Sont les plus rapides entre la Nouvelle-Orléans et New York. Pas de charge extra pour ce service. Chars Buffets en route.

Quinzième Etat Annuel.

—THE—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Nlle-Orléans, 14 janvier 1898.

La Compagnie, conformement à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1897

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$392,131 00	
Sur risques de rivières	5,574 73	
Sur risques de mer	2,520 03	
		$400,225 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1896	119,854 05	
		520,079 00
A déduire:		
Réservé pour les primes non acquises de 1897	$142,170 69	
Primes remboursées	50,401 05	
Réassurances	37,453 79	
		230,025 55
		$290,054 37
A ajouter:		
Profits et perte		$25,514 28
Recettes nettes		$315,568 65
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$113,621 64	
Sur risques de rivières	1,051 32	
Sur risques maritimes	777 90	
Total	$115,450 86	
Commissions	56,862 61	
Taxes et licences	15,899 66	
Dépenses générales et d'agences, moins intérêt	34,601 74	
		222,814 87
Balance		$92,753 78
Moins:		
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		26,249 07
Profit net		$66,504 71
Moins:		
Dividende de juillet 1897		12,000 00
		$54,504 71
A ajouter:		
Fonds de réserve de 1896		47,500 00
Réserve et fonds de surplus 31 décembre 1897		$102,004 71

ACTIF

Comptant en banque et au bureau	80,208 07
$70,000 bons de la ville de la Nouvelle Orléans, 4 pour cent à 102½	71,750 00
$80,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, à 100	80,000 00
$110,600 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans à 202½	223,965 00
$1,560 bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans (numéros tirés) à 235	3,666 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	17,750 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange	75 00
Une action French Opera House Association	50 00
25